

**Lettre de mission pour le porteur de projet tiers temps :**  
**« Favoriser l'insertion scolaire et sociale des apprenants à besoins particuliers »**

Entre les soussignés :

**D'une part** : Mr Bennet, directeur de l'EPLEFPA de saint-Joseph et Mme Jouini, directrice adjointe de l'EPLEFPA de Saint-Joseph

**Et d'autre part** : Mme Texier, porteur du projet tiers temps « Insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants à besoins éducatifs particuliers »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**1/ Contexte et objet de la mission**

Dans le cadre du projet tiers temps pour 3 ans à compter de septembre 2023 jusqu'à septembre 2026, prolongé de 1 an si la reconduction est accordée.

**Objet de la mission :**

- S'informer sur les innovations pédagogiques en lien avec l'insertion des apprenants à besoins éducatifs particuliers.
- Impulser des dispositifs d'accompagnement des apprenants à besoins éducatifs particuliers
- Personne ressource Handicap au sein du lycée, afin d'aider à la prise en charge des PAP, communiquer, informer et former sur les troubles d'apprentissage
- Assurer et coordonner la mise en place, le suivi, le bilan d'indicateurs d'évaluation sur les dispositifs d'accompagnement des apprenants à besoins éducatifs particuliers
- Centraliser et rendre compte des résultats d'enquête et d'évaluations de ces dispositifs
- Participer aux réunions nécessaires au bon déroulement de sa mission
- Participer aux formations nécessaires à sa mission
- Réaliser le bilan annuel du tiers temps sur le site ADT
- Mobiliser et solliciter les partenaires extérieurs utiles à ces dispositifs afin de développer ces liens fonctionnels
- Clarifier les procédures et les dispositifs

## 2/ Périmètre de la mission

La mission s'effectuera au sein du lycée agricole de Saint-Joseph mais aussi avec les partenaires ayant un lien avec la mission.

## 3/ Moyens mis à disposition

Les moyens humains sont ceux listés dans le projet tiers temps.

La décharge horaire est de un tiers du temps d'enseignement.

Les moyens matériels sont ceux listés dans le projet tiers temps, ainsi que ceux du lycée pour des déplacements éventuels.

## 4/ Fin de mission

La mission prendra fin à la fin du projet tiers temps, septembre 2026, et pourra être reconduit d'un an si celui-ci est prolongé.

## 5/ Responsabilité

Le porteur du projet est sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'EPLEFPA de Saint – Joseph et de la directrice adjointe.

Fait à Saint-Joseph, le 25/09/2023

Signatures des parties

Le Directeur de l'EPLEFPA



TEXIER Estelle

